

SG DNCA ACTIONS EURO CLIMAT

Données au 31/12/2024

RAPPORT VOTE
ET ENGAGEMENT

1-RAPPORT DE VOTE

Rappel de la politique de vote applicable en 2024

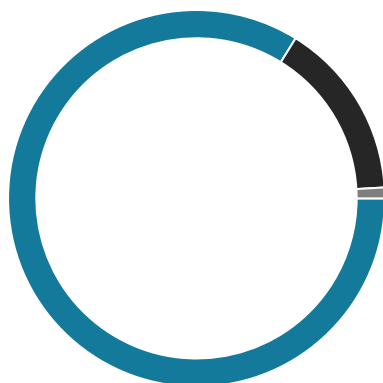
La politique de vote est disponible sur notre site internet www.dnca-investments.com.

Votes 2024

Sur la base des critères de participation, au cours de l'exercice 2024, SG DNCA ACTIONS EURO CLIMAT a effectivement exercé ses droits de vote à l'occasion de 33 assemblées générales, pour un total de 649 résolutions. Le taux de participation aux assemblées générales est de 100,0% (dont 100,0% pour les assemblées des sociétés françaises et 100,0% pour les assemblées générales des sociétés non françaises).¹

Parmi ces résolutions, le fonds s'est exprimé sur aucune résolution environnementale et sur aucune résolution sociale. Par ailleurs, SG DNCA ACTIONS EURO CLIMAT a voté « non » ou « abstention » à au moins une résolution à l'occasion de 25 des 33 assemblées générales auxquelles le fonds a participé.

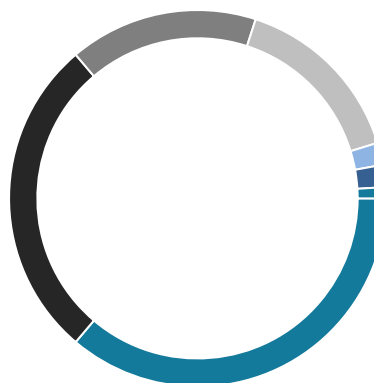
Répartition des votes



■ Pour
■ Contre
■ Abstention

83,8%
15,3%
0,9%

Répartition des votes d'opposition



■ Transparence de l'information	36,2%
■ Répartition de la valeur	27,6%
■ Structure financière	16,2%
■ Equilibre des pouvoirs	15,2%
■ Fonctionnement et formalités de l'AG	1,9%
■ Résolutions d'actionnaires	1,9%
■ Amendement des Statuts	1,0%

¹ DNCA Finance peut ne pas voter pour un nombre limité de ces Assemblées Générales si les dispositions réglementaires et les contraintes techniques imposées par les marchés, les dépositaires ou les prestataires externes ne permettent pas l'exercice du vote dans l'intérêt des porteurs de parts.

2-RAPPORT D'ENGAGEMENT

Notre démarche d'engagement en 2024

En tant qu'investisseur responsable, nous attachons la plus grande importance à maintenir un dialogue constant avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Qu'il s'agisse d'apporter un éclairage additionnel à notre analyse ou d'encourager les sociétés que nous finançons à adopter de meilleures pratiques, nous considérons l'engagement actionnarial comme un pilier fondamental de notre démarche d'investisseur responsable et de notre responsabilité fiduciaire. Plus d'informations sont disponibles dans notre politique d'engagement (www.dnca-investments.com).

Dans le cadre de la campagne 2024, les sujets d'engagement sont les suivants.

Pour la dimension environnementale, nous avons abordé les sujets de la lutte contre le changement climatique, du développement de l'économie circulaire, de la consommation de l'eau, de la pollution de l'eau et de l'air, ainsi que celui de l'utilisation des terres.

Pour la dimension sociale, nous avons échangé sur les sujets de la gestion des ressources humaines, de la rémunération des salariés, des mesures de santé & sécurité des employés, et de la lutte contre les inégalités entre les sexes.

Pour la dimension sociétale, nous avons mis en avant les sujets de gestion des fournisseurs, de relation avec les communautés locales, du travail des enfants, ainsi que de la cybersécurité,

Pour la dimension gouvernance, nous avons abordé la composition du conseil d'administration et du comité exécutif, la rémunération du management, les mesures de lutte contre la corruption, la prévention de l'évasion fiscale, ainsi que la protection des actionnaires minoritaires.

Nous abordons également des sujets liés à la transparence de l'information extra-financière, sur la stratégie RSE et la publication de mesures d'impact.

Par ailleurs nous nous inscrivons aussi dans une démarche d'engagement collaborative. Avec un ensemble d'investisseurs internationaux, nous participons aux campagnes d'engagement collective via le CDP ou les UNPRI.

Enfin, nous menons des campagnes d'engagement qui ciblent certains émetteurs sur des sujets spécifiques. Ce type d'engagement permet d'établir des demandes précises et de mesurer la progression de la société dans le temps. En 2024, cinq campagnes d'engagement différentes ont été conduites : Climat-Transparence, Accumulation de controverse, Dégradation de note, Signature des UN Global Compact et Biodiversité.

Dialogue avec les entreprises : statistiques pour le fonds



Nombre de réunions avec les émetteurs : **83**



Nombre de sociétés représentées : **32¹**

Engagement individuel : statistiques pour le fonds

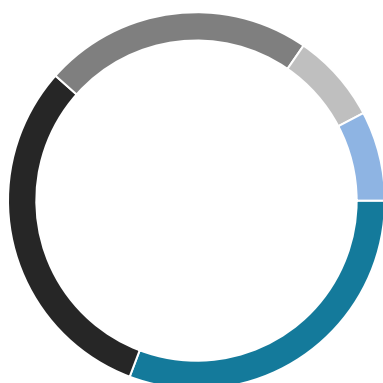


Nombre de réunion d'engagement : **13**



Nombre de sociétés ciblées : **10¹**

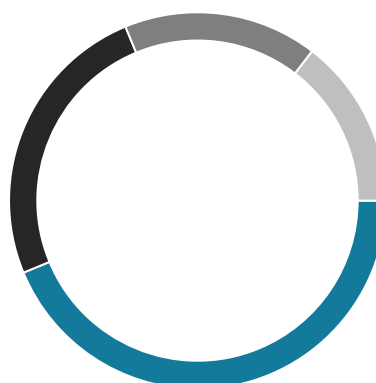
Répartition géographique



- France
- Italie
- Espagne
- Pays-Bas
- Suède

30,8%
30,8%
23,1%
7,7%
7,7%

Thématiques d'engagement

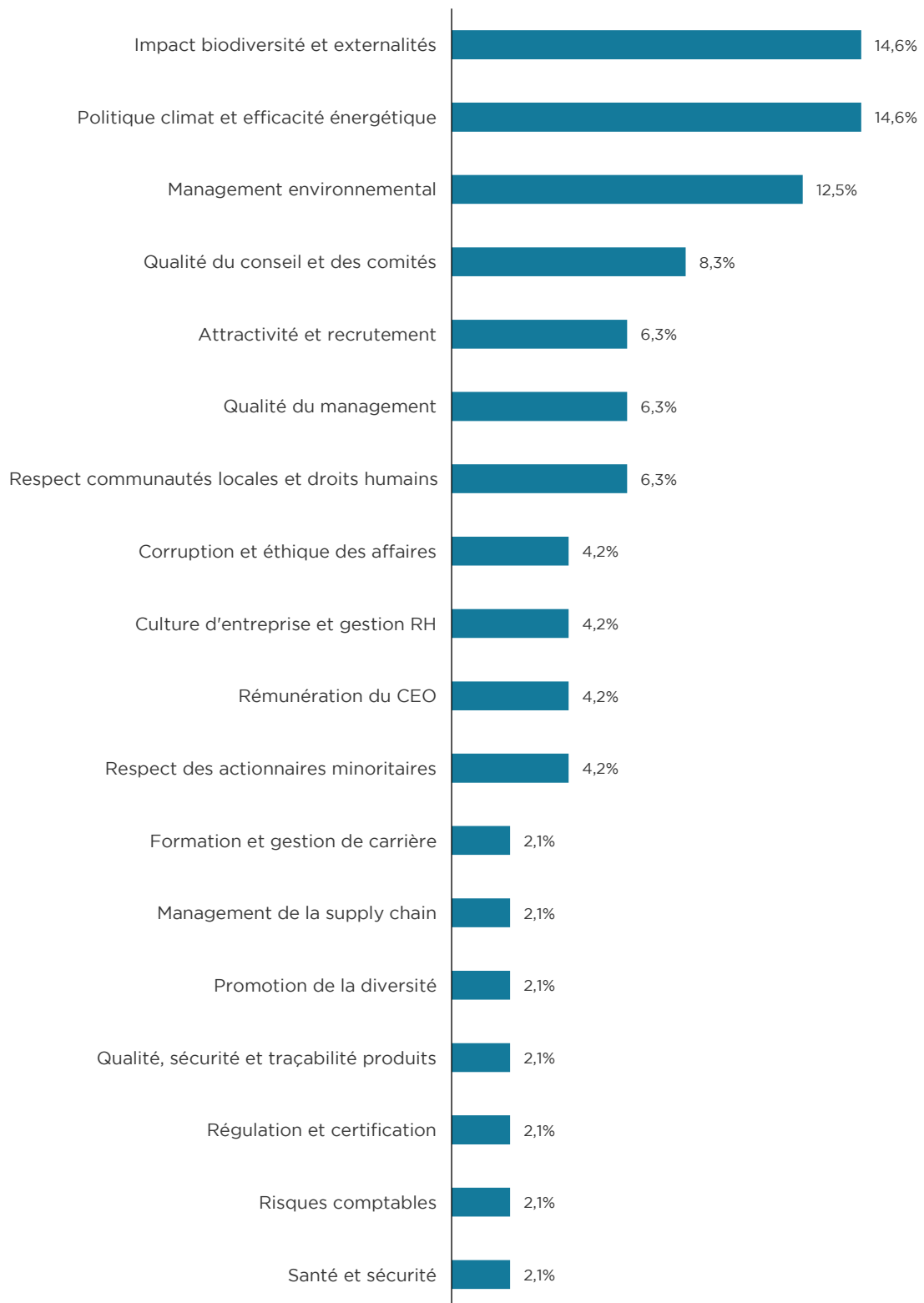


- Environnement
- Gouvernance
- Social
- Sociétal

43,8%
25,0%
16,7%
14,6%

¹ Sur 40 entreprises en portefeuille.

Sous-thèmes d'engagement





Via le CDP nous participons à deux campagnes d'engagement collaboratif distinctes, la première est une campagne pour améliorer la transparence des sociétés sur leurs émissions de carbone. Nous invitons les émetteurs à plus de transparence au travers cette initiative. La seconde est une campagne d'engagement pour demander aux sociétés de s'inscrire dans une démarche climatique cohérente avec les accords de Paris, via l'adhésion à la Science Based Target initiative (SBTi) qui permet de justifier de l'alignement des émissions de carbone de la société avec la limitation de la hausse des températures à 2°C. Nous engageons auprès de nombreux émetteurs au travers de cette campagne.



Via les UNPRI, nous participons à l'initiative d'engagement collaboratif Climate Action 100+. Cette initiative cherche à améliorer, grâce au dialogue, l'empreinte environnementale des sociétés ayant un impact climatique important. Nous participons également à l'initiative d'engagement collaboratif Advance, pour améliorer les pratiques de respect des droits de l'homme des émetteurs les plus concernés.

Ces initiatives étant organisées en groupe de travail par émetteur, nous avons choisi des sociétés dont



Secteur :	Production d'énergie
Pays :	Espagne
Capitalisation Boursière :	Sup à 80Mds €
Nombre d'employés :	Sup à 30 000
Thématique	Environnement - Climat

Nous avons eu l'occasion de visiter le champ éolien offshore d'Iberdrola, au large de Saint Brieuc en France. Ce projet pionnier en France a permis d'aborder différents enjeux inhérents aux projets éoliens offshore. En effet, des critiques ont été émises sur la protection de la biodiversité et le dialogue avec les communautés locales dès le début du projet en 2021, notamment à cause de l'impact sur les zones de pêche.

Iberdrola a une approche complète sur ces sujets qui se fonde sur la réalisation de nombreuses études sur l'impact du projet éolien en amont et pendant la réalisation du projet. Une place particulière a été donnée au dialogue avec les pêcheurs. Enfin la société s'est engagée à compenser les pertes éventuelles des pêcheurs et à investir pour améliorer les infrastructures piscicoles.

Cette visite nous a aussi permis d'approfondir certains aspects liés aux projets éoliens en mer, comme l'activité de maintenance qui est complexe par nature lorsque les éoliennes sont en pleines mer et effectué principalement par les fournisseurs d'éoliennes. Iberdrola a aussi bénéficié de l'allègement récent des démarches administratives qui ont fortement raccourcis les délais de création de champs.

Iberdrola semble avoir adressé l'ensemble des enjeux et des risques liés au projet, cette visite nous a conforté dans cette

opinion. Iberdrola démontre une prise en compte cohérente des intérêts des communautés locales dans la réalisation de ces projets énergétiques.



L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice « MSCI EMU Net Total Return Index » (dividendes nets réinvestis), sur une durée de placement recommandée de 5 ans. Les décisions d'investissement et le processus de sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers selon une approche « climat », combinant les exigences traditionnelles de gestion du risque et rendement financier avec les exigences de transition bas carbone. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Les positions évoquées sont celles de l'équipe de gestion et sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

L'investissement sur les marchés financiers comporte des risques, et notamment les suivants :

Profil de risque



Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Prospectus de l'OPC et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document est un document promotionnel à usage d'une clientèle de non professionnels au sens de la Directive MIFID II. Ce document est un outil de présentation simplifiée et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations présentées dans ce document sont la propriété de DNCA Finance. Elles ne peuvent en aucun cas être diffusées à des tiers sans l'accord préalable de DNCA Finance. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun, est de la responsabilité de l'investisseur et reste à sa charge. Le Document d'Informations Clés et le prospectus doivent être remis à l'investisseur qui doit en prendre connaissance préalablement à toute souscription. L'ensemble des documents réglementaires du Fonds sont disponibles gratuitement sur le site de la société de gestion www.dnca-investments.com ou sur simple demande écrite adressée à dnca@dnca-investments.com ou adressée directement au siège social de la société 19, Place Vendôme - 75001 Paris. Les investissements dans des Fonds comportent des risques, notamment le risque de perte en capital ayant pour conséquence la perte de tout ou partie du montant initialement investi. DNCA Finance peut recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession en relation avec le/les Fonds présentés. DNCA Finance ne peut en aucun cas être tenue responsable, envers quiconque, de toute perte ou de tout dommage direct, indirect ou de quelque nature que ce soit résultant de toute décision prise sur la base d'informations contenues dans ce document. Ces informations sont fournies à titre indicatif, de manière simplifiée et susceptibles d'évoluer dans le temps ou d'être modifiées à tout moment sans préavis.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

SG DNCA ACTIONS EURO CLIMAT, Fonds Commun de Placement de droit français domicilié au 19 place Vendôme 75001 Paris conforme à la Directive 2009/65/CE.

DNCA Finance est une Société en Commandite Simple agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro GP00-030 régie par le Règlement général de l'AMF, sa doctrine et le Code Monétaire et Financier. DNCA Finance est également Conseiller en Investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II. DNCA Finance - 19 Place Vendôme-75001 Paris - e-mail : dnca@dnca-investments.com - tél : +33 (0)1 58 62 55 00 - site internet : www.dnca-investments.com

Toute réclamation peut être adressée, gratuitement, soit auprès de votre interlocuteur habituel (au sein de DNCA Finance ou au sein d'un délégataire de DNCA Finance), soit directement auprès du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de DNCA Finance en écrivant au siège social de la société (19 Place Vendôme, 75001 Paris, France).

Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Cet OPCVM est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel impact sur la valeur de l'investissement.

Si le processus d'investissement de portefeuille peut intégrer une approche ESG, l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par l'OPCVM.